

Le mouvement collectif contre le CPE, sa portée et ses contresens.

Philippe Zarifian, 6 avril 2006

C'est à juste titre que le mouvement collectif contre le CPE a provoqué et continue de provoquer l'enthousiasme. D'abord, c'est un mouvement qui a su ne pas être monolithique. Au contraire, diversité, joie, plaisir, mis en marche d'individualités de tout âge et de toutes conditions, ce mouvement s'est comporté à l'inverse d'une foule. Il est apparu comme une vraie multitude, au sens de Spinoza, une composition d'individualités diverses, s'orientant dans une même direction et manifestant ainsi sa puissance.

Ensuite, ce mouvement a engendré une continuité, il a inscrit un début d'histoire politique nouvelle. Il est clair que, sur le fond, il prolonge le vote du 29 mai au référendum. C'est l'affirmation du même NON, et en même temps, des mêmes OUI, des mêmes aspirations. Par elles-mêmes, dans leur façon d'être, les manifestations étaient déjà l'expression de nouveaux rapports sociaux, de formes de vie et de rapports aux autres qui pourraient devenir "ordinaires", incarner la vie sociale que nous voulons, commencer à définir de nouvelles modalités de prises de décision politiques, incarner la voie de la démocratie active.

Enfin, et c'est essentiel, par la longueur et la réussite du mouvement, une nouvelle génération de jeunes a considérablement appris par elle-même, par sa propre expérience. Elle a brusquement grandi politiquement et cela aura un effet durable.

Mais l'enthousiasme d'un mouvement, qui, à l'heure où j'écris, peut gagner contre, tout à la fois, un gouvernement, une majorité parlementaire et un Président de la République, ne doit pas masquer certains contresens, qui, à mon avis, s'ils ne sont pas réfléchis, vont immédiatement poser problème.

D'abord, en présentant le CPE essentiellement comme une nouvelle mesure de précarisation (pour les jeunes) et de flexibilisation (pour les entreprises), on induit aussitôt une erreur sur sa signification. Il est bon de le rappeler : les employeurs disposent déjà de toutes les mesures de précarisation/flexibilisation dont ils peuvent avoir besoin. La panoplie est complète et impressionnante. Si le CPE est abrogé, avant même d'avoir été appliqué, la situation restera inchangée. Par exemple, ce seront toujours environ 70% des embauches dans le secteur privé qui se feront sur CDD et la précarité continuera de grignoter le secteur public (avec un rétrécissement permanent des emplois de vrais fonctionnaires). L'abrogation du CPE sera une incontestable victoire, mais la réalité reprendra aussitôt ses "droits" sur la vie des personnes concernées. Qui pourrait affirmer qu'un CDD, sur le strict plan de la précarité, est mieux qu'un CPE ? Et est-ce qu'on a vu s'exprimer la demande d'une suppression des CDD ? En fait, ce que le CPE introduit de nouveau, qui n'existait dans aucune mesure antérieure, c'est l'incertitude : à tout moment, pendant deux ans (ramené à un an), le contrat peut être rompu à la seule initiative de l'employeur et sans motif qui soit opposable, au plan juridique. Ce n'est pas, rigoureusement parlant, une mesure de précarisation, mais une mesure de "mise en insécurité" des personnes concernées, de mise dans un état d'incertitude, sous le pouvoir discrétionnaire de l'employeur.

Le point dur, le point essentiel du CPE, là où il ouvre une voie hyper-dangereuse et régressive, consiste précisément dans l'instauration, au sein des entreprises, qui plus est : au sein de CDI, donc de contrats réputés "normaux", d'un nouveau rapport de pouvoir du capital sur le travail. Un pouvoir qu'on ne peut qualifier autrement que de dictatorial. Pour reprendre l'expression d'un théoricien d'ultra-droite, Carl Schmitt, il introduit un état d'exception permanent sur les lieux de travail, l'exact opposé d'une démocratie active. Voici, à mon sens, ce qu'est la signification principale du CPE. Les étudiants d'ailleurs, ceux qui ont été les premiers à bouger dans mon université, en ont eu conscience dès le départ, mais cet aspect essentiel a été noyé sous le rouleau compresseur de la dénonciation d'une pure mesure de précarisation. Cette mauvaise interprétation peut avoir des conséquences dans l'avenir : d'une manière ou d'une autre, cette question reviendra dans la négociation globale du contrat de travail que Sarkozy ne cesse d'annoncer, et sur le contenu de laquelle plusieurs rapports d'experts ont déjà été écrits.

Le second contresens, qui pose une question difficile, est qu'un véritable mouvement collectif, avec toutes les qualités que j'ai très rapidement rappelées, a été développé, au prix d'un argumentaire très individualiste. C'est là un complet paradoxe. Pourquoi est-on contre le CPE ? Parce qu'il empêche le jeune d'obtenir un crédit pour acheter un logement ou une voiture, parce qu'il incite à ne pas présenter les garanties suffisantes pour pouvoir louer un appartement, parce qu'il empêche de faire des projets d'avenir, etc... Tout ceci est vrai : il renvoie à la composante d'incertitude que le CPE introduit. Mais on ne peut être que frappé par l'idéologie individualiste qui s'exprime dans cet argumentaire. Plus qu'un contresens, c'est bien un paradoxe : s'engager dans un mouvement éminemment collectif, porteur d'un objectif commun et formidable creuset de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles formes de vie en commun, pour...y mettre en valeur "ses projets personnels", sur un mode que Marx n'aurait pas hésité de qualifier de "petit-bourgeois" !!! Une fois le mouvement collectif dissous – car il va, d'une manière ou d'une autre, se dissoudre,- à quoi chacun sera renvoyé ? A sa vie purement individuelle ?

La troisième erreur est d'avoir isolé le CPE, tout à la fois du CNE et du reste de la loi sur l'égalité des chances. Il est vrai que, dans la dynamique d'un conflit de cette ampleur, cette erreur était difficilement évitable au départ. Moi-même, là où j'étais, j'ai défendu l'idée qu'il fallait, pour amorcer un grand mouvement unifié, un objectif simple et unificateur, et le retrait du CPE l'était. Mais dans la dynamique et le renforcement du mouvement, cet objectif aurait pu être élargi. Cela n'a pas été fait, du moins dans l'expression majoritaire du mouvement. Cette erreur n'est pas mince quant à ses conséquences : si le CPE est mort-né, que verra-t-on aussitôt apparaître ? Une considérable injustice !!! Comment tolérer que 400 000 CNE existent : qu'ils aient déjà été signés, que la jurisprudence, à l'occasion des déférés devant les prud'hommes, ait déjà donné raison aux employeurs pour non motivation des licenciements (puisque telle est la loi, rappelée par le Conseil d'Etat) ? Comment tolérer que chaque jour des CNE supplémentaires puissent être signés ? Un mouvement collectif qui entérine cette injustice ? Et un mouvement collectif qui laisse passer le reste de la loi sur l'égalité des chances, et en particulier l'ouverture de l'apprentissage à 14 ans ? C'est un parfait contresens. On va à l'inverse des valeurs dont on a été porteur pendant toute la durée du conflit.

Reste un quatrième problème, qui n'est pas étranger au précédent. Qui ont été les porte-parole publics du conflit, ceux qui sont apparus dans les médias, ceux qui ont été reçus par le Premier Ministre et maintenant par les parlementaires ? La réponse est simple : les dirigeants d'organisations syndicales. Que cela ait été intentionnel ou pas, on peut remarquer, par exemple, qu'aucune figure, représentant les coordinations (celles des étudiants, celle des enseignants et personnels du système éducatif, celles éventuelles des lycéens) ne soit ressortie et n'ait pu s'exprimer dans les médias. Mais, au-delà de ce constat, on voit bien ici le paradoxe : un mouvement, qui a du son dynamisme et son inventivité aux facultés d'auto-organisation, que les jeunes ont manifesté dès le début (cf : l'occupation de la Sorbonne), a été cadré, pour ne pas dire : recadré par les grandes centrales syndicales et l'UNEF. Là aussi, on est dans l'ambivalence : cet engagement solide des grandes centrales a été et continue d'être un appui précieux, indispensable, personne ne dira le contraire. Mais la culture syndicale actuelle est ce qu'elle est, avec ses qualités et ses limites. Elle supporte très difficilement l'auto-organisation et l'inventivité et elle cadre toujours les objectifs dans les limites du "raisonnable". Or, qu'est-ce que le "raisonnable", syndicalement parlant ? C'est le non-politique ! C'est peut être d'ailleurs le plus grand paradoxe de ce conflit. Il était, dans sa cible et son dynamisme, complètement politique. Non seulement il mettait (ou aurait pu mettre) en cause une politique, celle du gouvernement, mais de fait il a provoqué, tout le monde a fini par le reconnaître, une véritable crise du régime politique. Or les syndicats sont ainsi "formatés" qu'ils ne peuvent pas et ne veulent pas mettre en avant cette dimension politique. Il est presque miraculeux, je dois le dire, que le mouvement ait pu garder un aussi haut niveau de mobilisation, en particulier à l'occasion du 4 avril, alors que le mouvement, si je peux employer cette expression, a été "fordisé". On a répété à chaque fois la même chose, on a sorti à chaque fois le même produit : manifestations en cortège + déclarations identiques des mêmes personnes.

Le grand absent ? Les partis politiques "de gauche" bien sûr. Ils n'ont fait que "soutenir", avec des déclarations assez lamentables d'ailleurs, pour ne pas dire clownesques (avec Jack Lang en premier clown !). Mais peut être de ce manque faut-il faire une qualité : la politique, la vraie, celle qui est directement liée à la vie sociale, est manifestement ailleurs que dans les "grands" parti de gauche. Elle a été sous-jacente à toute la durée de ce magnifique conflit.